

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Rwamagana, le 22 janvier 1957.-

OBJET:

N°

/Just./L.D.-

P.V.57/L.D. Affaire
SENGABO Ambroise.



A Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi : HEBARI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir
ci-joint mon P.V. n°57/L.D. à charge du Docteur
VROCKE, du P.V. et l'ordonnance de votre R.I.
n° 5906/R.I. n° 9398/V.S.M en 3/12/56.

L'Officier de Police Judiciaire
LE ZUTTER. L.-

P.V. N° 57/I.D.
Réf.R.I.N°5906/R.M.P.
9398/V.D.H.

PRO JUSTITIA.-

L'an mil neuf cent cinquante sept le 17^e jour du mois de janvier, devant Nous DE ZUTTER Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Musha comparait le nommé Mr HUART, J fils de Huart Marc e.v et de Morsin Stephanie + né à Lembellec, France le 6/7/28 domicilié à Waterloo, chaussée de Bruxelles 58 Belgique, résidant à Musha, territoire de Kigali, marié à André José, immatriculé à Kakitumba janvier 1955 profession: Agent Administratif à la Minétain qui répond comme suit à nos questions:

- Q. En qualité d'agent d'administration pourriez-vous confirmer que le nommé Sengabo Ambroise demandait régulièrement des avances sur son salaire?
- R. En effet tous les mois il demandait des avances de la moitié de son salaire sous prétexte d'achat de vivres, il le faisait toujours vers le 20-25 du mois. J'y ajoute qu'il retirait fréquemment des colis à la poste de Kigali pour lesquels il me demandait également des avances, des colis provenant de Congo-Express et de Conhaco et d'une usine tissée de Courtrai (Fl Occ) Il m'a laissé voir entre autre une carabine à air comprimé. Je sais encore qu'il a été mis à la porte en service du Gouvernement avant de venir à la Minétain pour des raisons qui ne me sont pas connues
- Q. Le nommé Sengabo Ambroise est encore en service à la Minétain?
- R. Non il a été licencié le 7/1/56 à la suite de cette histoire là
- Q. Savez-vous où il se trouve à ce moment?
- R. Non, je sais seulement que son domicile est Muyongwe s/chef Kayonga chefferie Kwampunga, territoire de Kigali.
- Q. Le docteur Vroonen se trouve où?
- R. A Katumba, territoire de Kibungu
- Q. Savez-vous si le docteur a saisi 10.000 frs? chez Sengabo Ambroise?
- R. Je certifie que le docteur n'a jamais vu ni trouvé de l'argent dans la case de Sengabo, comme je connais Sengabo je pense qu'il s'agit d'une fausse accusation.

sé/ Le comparant..

Comparet ensuite le nommé RUGWIZANGOGA Mathias fils de Rwanika e.v et de Nyirantibenda e.v originaire de Bwana s/chie Munyiginya, chefferie Buganza-sud Territoire de Kibungu mututsi des abashambo profession clerc résidant à Musha Territoire de Kigali qui répond comme suit à nos questions;

- Q. Savez-vous si Sengabo Ambroise demandait des avances?
- R. Oui parfois pour payer ses colis qui arrivaient assez régulièrement de Léopoldville.
- Q. Savez-vous ce que les colis contenaient?
- R. Des flacons pour faire des montres, une carabine, un revolver d'alarme, etc c'est tout ce que je sais.
- Q. Consommait-il de la bière?
- R. Oui, il commandait de temps en temps des caissets de bière à Kigali aussi du riz et du savons et achetait des pommes de terre à la mine et chez Rajans à (Kigali)
- Q. Savez-vous quelque chose de la saisie de 10.000 frs
- R. Non

.../...

- Q. N'êtes-vous pas au courant qu'il voulait se construire une maison?
 R. Plus ou moins, il m'a déclaré qu'il voulait construire une maison chez lui à Muyonjwe et qu'il construirait avec le système Minétain.
 Q. Se ventait-il d'avoir fait des économies
 R. Non
 Q. N'avez-vous rien d'autre à ajouter?
 R. C'est tout ce que je sais.

sé/ Le comparant.,

Comparait ensuite le nommé KARYOKU Protas fils de Ruriyama + et de Ntabugi + originaire de la colline Rwamagana s/chie Rwamagana chefferie Buganza-sud, Territoire de Kibungu résidant à Kanyiginya s/chie Kanyiginya, chefferie Buganza-sud Territoire de Kibungu marié des abasindi; profession: infirmier à la Minétain de Rwamagana qui répond comme suit à nos questions:

- Q. Vous ét es témoin de la visite domiciliaire chez Sengabo Ambroise?
 R. Oui c'était le 24 juin 1956 j'étais là avec le docteur Vroonen le nommé Sengabo et sa femme.
 Q. On a effectué une perquisition seulement?
 R. Une seule.
 Q. On n'a jamais perquisitionné pendant l'absence de Sengabo?
 R. Non jamais
 Q. Le jour que le docteur Vroonen a perquisitionné, il a bien demandé la permission à Sengabo?
 R. Oui
 Q. Qu'est ce que vous avez examiné dans l'hébergement?
 R. Une armoire et deux -trois caisses et c'est lui-même qui les ouvrait.
 Q. Qu'est ce que vous avez trouvé chez lui?
 R. Rien du tout, ni médicaments ni de l'argent
 Q. Vous êtes sûr que le médecin n'a pas saisi l...
 R. Oui, on n'a même pas vu 50 centimes
 Q. Connaissiez-vous la réputation de Sengabo?
 R. Plus ou moins je sais bien qu'il touchait un salaire mensuel de 250 Rs qu'il avait 5 enfants à nourrir et qu'il dépensait beaucoup suite aux commandes de vivres et tissus.

sé/ Le corps de.,

Je jure que le présent procès-verbal est sincère
 l'Officier de Police Judiciaire
 DE ZUTTER. L.,